

Académie d'Aix-Marseille

CRPE Session 2019

Concours externe et Troisième Concours public et privé

RAPPORT DE JURY ACADÉMIQUE

Présidence : Philippe MAHEU, IA-DASEN des Hautes-Alpes

Deuxième épreuve orale : entretien à partir d'un dossier

« L'épreuve comporte deux parties. La première partie permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire. La deuxième partie de l'épreuve vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative.

Première partie : le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle. Le sujet se rapporte soit à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée, soit à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle.

Le candidat expose ses réponses (dix minutes) et s'entretient avec le jury (vingt minutes). Le jury élargit le questionnement aux pratiques sportives personnelles du candidat ou encore au type d'activités sportives qu'il peut animer ou encadrer.

Deuxième partie : elle consiste en un exposé du candidat (quinze minutes) à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, suivi d'un entretien avec le jury (trente minutes). L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

L'entretien permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

Durée de la préparation : trois heures.

Durée des exposés et entretiens : une heure et quinze minutes.

Notation : l'épreuve est notée sur 100 points : 40 points sont attribués à la partie EPS, 60 à la partie relative à la connaissance du système éducatif (CSE).

Conditions générales de l'épreuve

- Il est indispensable de se munir de l'ensemble des documents demandés (convocation et pièce d'identité officielle). Aucune dérogation d'horaire de passage ni de commission affectée ne peut être accordée pour quelque motif que ce soit en vertu du principe de stricte équité entre tous les candidats.
- Conformément aux dispositions décrites dans l'arrêté du 19 avril 2013 modifié par l'arrêté du 13 mai 2015, le jury informe que la liste des APSA est susceptible d'évoluer : dans ce cas, le programme est publié sur le site internet de l'académie et communiqué au directeur de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie.
- Lors du temps de préparation (trois heures), seuls les documents du dossier de CSE (Connaissance du Système Educatif) fourni peuvent être utilisés.
- Les candidats ne sont pas autorisés à utiliser le chronomètre de leur téléphone portable pour la gestion du temps. Le cas échéant, le jury signale au candidat le temps restant de son exposé afin qu'il l'utilise, si nécessaire, pour conclure son propos : le temps non utilisé n'est pas reporté sur le temps d'entretien.
- Lors du passage devant la commission, un tableau est mis à disposition du candidat qui peut l'utiliser à discrétion.

- SESSION 2019

705 candidats sur les 746 admissibles ont concouru (579 sur 611 pour le concours externe, 56 sur 61 pour la 3^e voie et 70 sur 74 pour le privé).

- 32 candidats absents pour le concours externe
- 5 absents pour le concours 3^e voie
- 4 absents pour le concours du privé

Les candidats du concours privé ont été interrogés dans la continuité de la session du public.

22 sujets ont été fournis au format papier.

Le concours est public : 119 auditeurs libres ont observé les entretiens des concours du public dont 18 candidats admissibles, 2 professeurs d'ESPE et 2 formateurs d'un établissement de formation privé. 3 auditeurs libres, dont 1 candidat admissible, ont observé les entretiens du concours du privé.

Le concours reste encore fortement féminisé : 88 % de femmes pour 12 % d'hommes admissibles.

Chaque commission est composée de deux membres : IEN et maître formateur ou conseiller pédagogique pour le concours public, IEN et chef d'établissement ou professeur des écoles pour le concours privé.

- 1^e PARTIE : EPS et éducation à la santé

Les sujets portaient sur quatre groupes d'Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA) ou domaines des activités physiques et expériences corporelles représentatifs des activités les plus pratiquées à l'école primaire dans l'académie d'Aix-Marseille. Les quatre APSA supports étaient :

- activités aquatiques
- activités athlétiques
- jeux et sports collectifs
- activités artistiques : danse

Les sujets étaient équitablement répartis à la fois sur ces APSA et sur les trois cycles pédagogiques (maternelle, cycle 2 et cycle 3).

Le sujet se rapporte :

- à la progression au sein d'un cycle d'activité portant sur l'APSA ou la pratique physique ou corporelle retenue comme support ;
- à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une conduite motrice relative à cette même APSA ou pratique physique ou corporelle.

Ces deux entrées sont prises en compte dans les sujets proposés aux candidats.

D'une durée maximale de trente minutes, l'épreuve comprend deux parties. Dans la première, le candidat présente son exposé durant dix minutes au plus. La deuxième partie consiste en un entretien avec le jury qui élargit son questionnement aux pratiques personnelles du candidat ou à ses expériences dans l'animation et l'encadrement des APSA. Le questionnement de la commission peut porter sur les trois cycles de l'école primaire ainsi que sur la didactique de l'ensemble des activités qu'un enseignant peut être amené à encadrer à l'école primaire.

L'exposé et l'entretien conduisent à l'attribution d'une note globale sur 40. L'évaluation de l'entretien s'appuie sur l'aptitude du candidat à prendre parti, à mettre en relation savoirs et expériences décrites autour de plusieurs champs :

- éducation à la santé
- réglementation : connaissances générales de l'EPS (programmes, textes officiels)
- didactique
- pédagogie
- pratique personnelle

Les champs précités s'articulent autour des paramètres suivants :

- les différents registres dans lesquels s'exerce l'enseignement du concept d'éducation à la santé
- la prise en compte de la sécurité des élèves
- les connaissances générales du domaine de l'EPS, discipline d'enseignement (textes officiels régissant l'EPS à l'école) : programmes, objectifs, compétences, textes réglementaires (conditions de mise en œuvre, taux d'encadrement...)
- les liens explicites avec les autres disciplines d'enseignement : articulations avec le « socle commun de connaissances, de compétences et de culture », notamment avec la maîtrise de la langue
- la connaissance des APSA : enjeux, ressources, problèmes fondamentaux
- le rôle de l'enseignant, pertinence des contenus d'enseignement, organisation de la classe
- l'activité de l'élève, les situations d'apprentissage
- la pertinence des mises en œuvre : régulations, évaluation et activité de l'enseignant, différenciation, gestion de l'hétérogénéité

Le jury tient compte également des capacités d'interaction et de communication du candidat.

- **2^{ème} PARTIE : situation professionnelle (connaissance du système éducatif)**

Il s'agit essentiellement pour le candidat de faire la preuve de son niveau de maîtrise des compétences énoncées dans le référentiel professionnel des métiers du professorat et de l'éducation (P1 à P5 notamment).

Dans l'exposé de la première partie, il est demandé au candidat de répondre au sujet en problématisant et en contextualisant son propos. Au cours de l'entretien qui suit, le jury cherche à éprouver la solidité des connaissances, à clarifier les concepts utilisés, à affiner les mises en œuvre qui lui sont proposées. Il est attendu des candidats qu'ils dégagent un point de vue personnel ou bien qu'ils émettent des hypothèses en prenant appui sur leurs connaissances didactiques et pédagogiques. Ils doivent être prêts à argumenter leurs propositions, en mettant en cohérence et en perspective les objectifs, la démarche pédagogique de l'enseignant et la nature de l'activité.

Les candidats doivent faire preuve d'une culture générale cohérente avec leur futur métier d'enseignant.

Les sujets abordaient des aspects réglementaires, techniques et/ou des thématiques plus générales empruntées au champ des valeurs ou principes de fonctionnement de l'école. Les cinq pages du dossier prenant appui sur plusieurs extraits de documents ont traité par exemple :

- le jeu à l'école
- les mathématiques
- la différenciation pédagogique
- le travail personnel des élèves
- l'école inclusive
- la coopération avec les parents
- les écrits personnels de l'élève
- la continuité école/collège
- l'évaluation
- les élèves à besoin éducatif particulier

- l'égalité filles-garçons
- les sanctions
- les classes dédoublées

L'évaluation de l'entretien s'appuie sur :

- la compréhension du dossier
- la qualité de la communication et d'expression du candidat
- ses connaissances et son positionnement éthique
- la pertinence des réponses aux questions du jury
- ses aptitudes à prendre du recul au cours de l'entretien
- la prise en compte des valeurs de la République.

Plus globalement elle s'appuie sur les cinq compétences communes à tous les professeurs du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

Remarques sur les prestations des candidats

Exposés (EPS et CSE)

Les candidats font preuve de bonnes qualités de communication, fondées sur une élocution et une syntaxe bien maîtrisées : le jury constate chaque année des progrès en ce domaine, qui manifestent l'engagement des candidats dans leur préparation. Les meilleurs d'entre eux savent se détacher de leurs notes. Certains candidats se servent du tableau blanc mis à disposition ou élaborent des schémas qu'ils communiquent au jury pendant l'exposé, avec un gain de temps et une clarté accrue des situations proposées en EPS.

La durée des exposés, en CSE comme en EPS, est généralement respectée et bien gérée. Les jurys privilégient les exposés construits qui suivent un plan structuré balayant les différents champs et où le candidat veille à présenter une analyse de la situation décrite dans le sujet en la problématisant. Il convient évidemment de répondre à l'ensemble des questions (il est inutile toutefois dans l'exposé de lire à haute voix l'intégralité des questions posées, le jury en disposant). Les jurys remarquent cependant que certains exposés demeurent encore très linéaires et sans mise en perspective, témoignant d'une difficulté du candidat à apprécier la compréhension globale des documents proposés. Pour l'EPS, la plupart des candidats analyse et comprend les sujets. Point particulièrement positif, les jurys remarquent que la connaissance des APSA progresse mais que de trop nombreux candidats en restent encore à une maîtrise très variable, voire faible. Dans ce cas, les exposés se limitent à des remarques stéréotypées ou généralisantes qui ne répondent pas aux questions posées et les situations d'apprentissage proposées sont rarement adaptées. Il est encore fréquent que les séances présentées ne soient pas insérées dans une séquence. Les jurys regrettent également que les candidats fassent peu référence à leur propre pratique sportive, ou n'envisagent pas de prolongements à la séance qu'ils décrivent.

• **Connaissances**

Le jury évalue également la culture générale attendue d'un futur professeur des écoles. Le candidat doit manifester sa compréhension des textes au regard des références qu'il a construites sur le développement de l'enfant, la philosophie de l'éducation, les institutions, les théories de l'apprentissage, les modalités d'évaluation et de différenciation.

En EPS le jury a relevé des connaissances insuffisantes sur les réponses motrices des élèves, en particulier pour les plus jeunes. Il est rappelé que la motricité des élèves de maternelle fait partie intégrante du programme du concours. Le lien avec l'éducation à la santé est quasi systématique mais l'approche reste plutôt superficielle : une meilleure connaissance du parcours éducatif de santé et de ses mises en œuvre pratiques dans le cadre de l'EPS est souhaitée par le jury. Dans ce cadre, des références spontanées au rôle de l'échauffement, du volume et de l'intensité de l'activité ou et de la récupération seraient appréciées.

• **Mise en œuvre concrète**

Le candidat propose des situations d'apprentissage qui témoignent d'une capacité à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves. Le jury constate que l'exposé des candidats développe des situations pédagogiques peu ancrées dans le concret et dans la réalité d'une classe d'école primaire. En EPS, une référence claire à des critères liés aux variables de temps et d'espace permet aux

candidats de mieux contextualiser leurs propositions et de leur donner du sens. Les candidats ne doivent pas hésiter à s'appuyer sur les observations qu'ils ont conduites dans les classes.

Entretiens

EPS

Le champ institutionnel est majoritairement maîtrisé malgré des approximations relatives aux aspects réglementaires. Ces éléments sont disponibles dans les textes officiels. Des connaissances relatives aux taux d'encadrement et aux activités à encadrement renforcé sont attendues par le jury.

Les connaissances relatives à la didactique et aux contenus d'apprentissage sont souvent fragiles. Les candidats doivent se préparer à illustrer leurs propositions par des exemples concrets. L'absence d'expérience en situation d'enseignement ne doit pas les dispenser de disposer d'un éventail de situations motrices.

Des connaissances précises sur l'évaluation et une utilisation pertinente de la situation de référence proposée permettent aux candidats de mettre en cohérence les contenus proposés et le déroulement d'un module d'apprentissage, notamment au regard des différents enjeux de l'évaluation (diagnostique, formative, sommative).

Les très bonnes prestations sont celles démontrant des connaissances solides non seulement des activités elles-mêmes, mais aussi de celles relatives aux niveaux de pratique et aux difficultés d'apprentissage rencontrées par les élèves : la diversité des élèves est ainsi bien prise en compte.

Il en va de même des capacités du candidat à relier les apprentissages en cours avec le champ de l'éducation à la santé. Trop souvent, les réponses des candidats restent :

- soit essentiellement centrées sur les aspects physiologiques, sans prise en compte du développement psychologique de l'élève (estime de soi, bien être) ;
- soit superficielles et formatées (simple définition de l'OMS).

Le jury peut élargir l'entretien aux autres activités que le candidat peut animer ou encadrer, ou à ses pratiques personnelles. Rares sont les candidats qui relient leur pratique sportive personnelle à l'enseignement : les meilleurs sont ceux qui arrivent à s'en servir pour construire un module d'enseignement. A l'inverse, certains candidats confondent sport et EPS dans la terminologie et les enjeux respectifs.

CSE

• Points positifs

Les candidats les mieux préparés ont adopté une posture d'écoute conforme aux attentes de l'épreuve. Leur positionnement éthique est jugé satisfaisant et conforme aux attentes d'un futur professeur des écoles. Les candidats font preuve d'une bonne appropriation des valeurs de la République.

Le jury a constaté des connaissances assurées du système éducatif et des textes officiels, témoignant d'une bonne préparation des candidats. Cette qualité leur permet de présenter un juste positionnement. Ainsi, les candidats maîtrisent mieux la chaîne hiérarchique et savent y placer le professeur des écoles. L'expression orale est satisfaisante, voire souvent très satisfaisante, dans la communication avec le jury.

Pour les meilleurs candidats les jurys ont relevé des connaissances approfondies, des références pertinentes à leurs observations de stage et un effort de mise en perspective de leurs expériences.

• Difficultés rencontrées

Les candidats ont révélé parfois :

- une posture inadaptée pour une communication claire et constructive ;
- des difficultés à se défaire de l'expérience pratique au niveau de l'analyse réflexive ;
- des difficultés à inclure les questions dans une problématique éducative élargie ;
- des difficultés sur l'évaluation en maternelle, ce cycle étant généralement mal maîtrisé ;

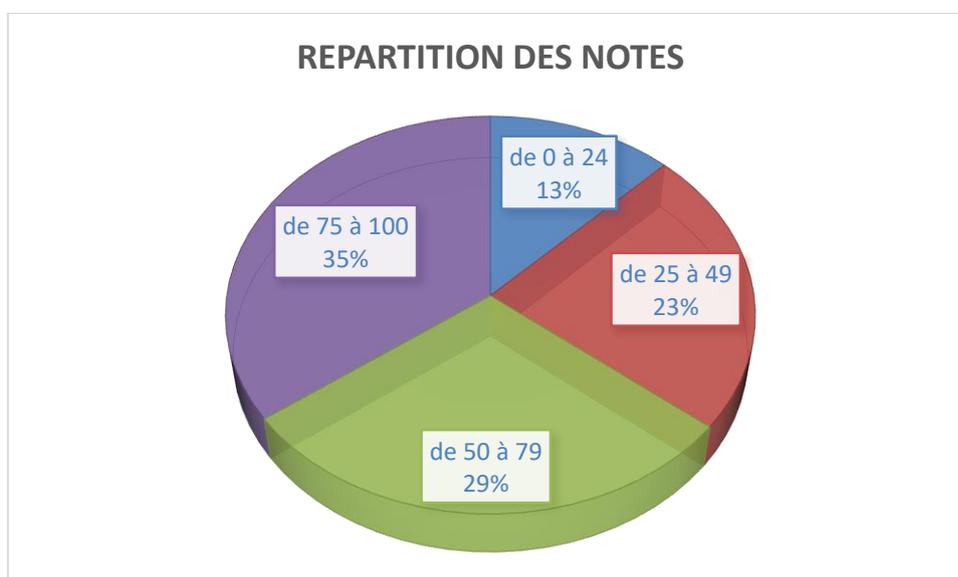
- de rares références aux théories de l'apprentissage et des connaissances de l'histoire de l'éducation fragmentaires.

- **Conseils du jury**

- Penser la préparation en prenant en compte la durée de l'épreuve et s'attendre à ce que le jury ouvre son champ de questionnement à des problématiques plus larges.
- Préparer les épreuves en s'intéressant à l'actualité du système éducatif tout en percevant les enjeux des évolutions actuelles.
- S'autoriser à construire une réflexion personnelle fondée sur le bon sens, la culture professionnelle restant à construire au-delà des épreuves du concours. Pour cela le candidat pourra :
 - faire référence aux textes institutionnels
 - proposer des exemples concrets de réalité de classe
 - se projeter dans le métier
 - s'engager dans ses choix pédagogiques tout en gardant un esprit critique
 - faire preuve d'un positionnement déontologique clair
 - mettre en œuvre une communication adaptée au contexte du concours

En conclusion nous reprendrons les termes d'une commission : « *les candidats qui ont réalisé une bonne prestation posent une problématique, suivent un plan, croisent les textes sans paraphrase pour la partie CSE et adoptent un registre de langue utilisant le vocabulaire institutionnel ou théorique à bon escient. Les prestations remarquables émergent de candidats capables de rentrer dans un débat d'idées, une controverse argumentée.* »

Données chiffrées



La session 2019 se caractérise par l'augmentation des très bonnes notes, situées entre 75 et 100 (supérieures à 15/20) et une nette diminution des notes les plus faibles, inférieures à 25/100 (correspondant à moins de 5/20), descendues à 13 %. Plus de 6 % des candidats ont obtenu la note maximale de 100/100.

Répartition des moyennes partie EPS et CSE tous candidats confondus :

Moyenne EPS	Moyenne CSE	Moyenne globale oral 2
23,6/40	36,2/60	59,8/100

Moyennes partie EPS et CSE concours externe, 3^e voie et privé :

Candidats du concours externe			
Admissibles concours externe	611	Moyenne EPS Concours externe	24,1/40
Présents concours externe	579	Moyenne CSE Concours externe	37,1/60
Absents concours externe	32	Moyenne globale Oral 2 Concours externe	61,2/100

Candidats du 3^e concours			
Admissibles 3 ^{ème} voie	61	Moyenne EPS 3 ^e voie	18,7/40
Présents 3 ^{ème} voie	56	Moyenne CSE 3 ^e voie	30,1/60
Absents 3 ^{ème} voie	5	Moyenne globale Oral 2 3^e voie	48,8/100

Candidats du concours privé			
Admissibles concours privé	74	Moyenne EPS Concours privé	21,4/40
Présents concours privé	70	Moyenne exposé Concours privé	32,4/60
Absents concours privé	4	Moyenne globale Oral 2 Concours privé	53,8/100